

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 05512

Numéro SIREN : 324 084 698

Nom ou dénomination : HOLDIAL

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2018 sous le numéro de dépôt 12410

Exemplaire greffe

HOLDIAL

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Pour copie certifiée conforme





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Associés
HOLDIAL
41 rue Martre
92117 CLICHY Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDIAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

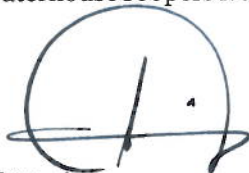
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Morin

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC HOLDIAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 4.00					
Adresse de l'entreprise : 41 Rue MARTRE 92117 CLICHY CEDEX		Durée de l'exercice précédent : 2.00					
Numéro SIRET* : 3 2 4 0 8 4 6 9 8 0 0 0 5 3		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2017	N-1 31/12/2016				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	33 360.04	101 122.41	77 805.41
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	778.67	778.67	778.67
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	33 360.04	101 901.08	78 584.08	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA			
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	8 271 360.94	8 271 360.94	735 735.59
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	8 271 360.94	735 735.59	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	33 360.04	8 373 262.02	814 319.67
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2018

mardi 10 avril 2018 à 15h47

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SNC HOLDIAL</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 762.00)	DA	762.00	762.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	0.25	0.25
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 819 571.55	801 914.31
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 820 333.80	802 676.56
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	2.05
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO	2.05	2.05
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	1 402 626.00	3 955.00
	TOTAL (III)	DR	1 402 626.00	3 955.00
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	500.00	727.00
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	149 800.17	6 959.06
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	150 300.17	7 686.06	
Ecart de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 373 262.02	814 319.67	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	150 300.17	7 686.06
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SNC HOLDIAL</u>					Néant ☐ *	
		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	1.33	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1.33
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	4 750.10 4 902.31	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	144.00 143.00	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA		
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	3.00	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	4 897.10 5 045.31
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(4 895.77) (5 045.31)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	467 185.63 950 570.17	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	4 741.00 376.00	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	471 926.63 950 946.17	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	1 429 815.00	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	30 098.64 2 154.20	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	1 459 913.64 2 154.20	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(987 987.01) 948 791.97	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(992 882.78) 943 746.66	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2018

mardi 10 avril 2018 à 15h47

Désignation de l'entreprise				SNC HOLDIAL	Néant	*	
			Exercice N	Exercice N - 1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	8 286 062.37	326 428.98	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	8 286 062.37	326 428.98	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	293.04	148 939.33	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	293.04	148 939.33	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	8 285 769.33	177 489.65	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	473 315.00	319 322.00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	8 757 990.33	1 277 375.15	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 938 418.78	475 460.84	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	6 819 571.55	801 914.31	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	{	produits de locations immobilières	HY		
			}	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	{	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			}	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	467 028.29	948 271.90
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	30 098.00	20.75
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
(7)	Détaillé des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						
cession titres LASCAD				Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels			
				152.45 8 123 281.10			
cession titres FAPROGI				15.24 10 932.11			
cession GMG France				15.24 150 349.60			
cession FINVAL				15.24 15.24			
cession CACHAREL				15.24 899.40			
(8)	Détaillé des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs			

Notes annexes aux comptes annuels

HOLDIAL

Notes annexes aux comptes annuels arrêtés au 31-12-2017

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Cession des titres de participation des sociétés Intragroupe :
 - FINVAL,
 - Faprogi,
 - Hargus Comercial LTDA,
 - Gemey-Maybel Garnier France,
 - Viktor and Rolf,
 - L'Oréal Colombia,
 - Ralph Lauren,
 - Paloma Picasso,
 - Lascad & Cie,
 - Parfums Cacharel & Cie.
- Acquisition de titres de participation des sociétés :
 - L'Oréal Procosa Brésil,
 - LOA 9.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en euros.

Le tableau « liste des filiales et participations » est exprimé en milliers d'euros.

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (Plan Comptable Général) et aux principes comptables généralement admis.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

2.1 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale de L'Oréal S.A. dont le siège social est situé 14 rue Royale, 75008 Paris (632 012 100 R.C.S. Paris). Depuis l'exercice 2004, la société comptabilise dans ses comptes une charge d'impôt sur la base de ses résultats fiscaux propres.

2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de Participation

Ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition.

Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

2.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles concernent principalement des risques de non récupération de produits financiers.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

2.4 CONSOLIDATION

Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de L'Oréal dont le siège social est situé :14, rue Royale, 75008 Paris (632 012 100 R.C.S. Paris).

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 RESULTAT FINANCIER

Les revenus des titres de participations Intragroupe s'élèvent à 467 185 euros.

Une dotation aux provisions pour risques et charges pour 1 350 000€ a été constituée (Société LOA 1) ; et pour 51 688 € (filiale intragroupe l'Oréal Arabie Saoudite),

3.2 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il correspond aux cessions des titres des sociétés FINVAL, Faprogi, Hargus comercial LTDA, Gemey-Maybel Garnier France, Viktor & Rolf, L'Oréal Colombia, Ralph Lauren, Paloma Picasso, Lascad & Cie, Parfums Cacharel & Cie et Soprap (HG).

3.3 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Impôt sur le résultat courant	141 917	319 322
Impôt sur le résultat exceptionnel	331 398	-

L'impôt sur résultat exceptionnel correspond à la quote part de frais et charges sur les plus-values de cession sur titres.

4. NOTES SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

4.1 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La société a pour seul actif immobilisé des titres de participation dont la valeur brute représente 134 482 euros au 31 décembre 2017 (dont 84,61 euros de détention hors groupe). Les titres sont évalués au coût historique.

Données du tableau des principales filiales et participations ci-dessous sont en K€

Filiales/Participations	Capital	Réserves et RAN avant affectation du résultat	Quote Part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				brute	nette		
FAPAGAU	15	4 530	1 %	0,1	0,1	6 771	67,7
L OREAL COREE	1 991	-1 732	0,003%	0,6	0,6	14 363	0,3
YASULOR	73 931	2 571	0,007%	9	5,4	273	-
L OREAL INDONESIE	1 510	3 686	1,000%	23,3	23,3	9 708	53,7
L'OREAL BELGILUX	16 124	18 173	0,068%	9,4	9,4	31 862	18,5
L'OREAL BRASIL	315 133	71 306	0,0006%	5	2,4	12 486	0
L'Oréal SAUDI ARABIA	5 682	1 561	0,3704%	21	0	- 758	0
LOA1	3	- 1 315	100,0%	2,5	0	-20	-
LOA3	90 402	-392	99,000%	1,5	1,5	-66	-
DIGIT INVEST IMMOBILIER	5	-21	100%	57,5	55	-5	-
Autres				4,6	3,4		326,8
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION				134,5	101,1		467

4.2 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	A 1 an au plus	A plus de 1 an	Brut	Dépréciation	Net
Actif circulant					
Créance rattachées à des participations	-	779	779		779

4.3 CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 762 euros se compose de 50 parts de 15,24 euros.

	31/12/2016	Affectation résultat N-1	Résultat de la période	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Capital social	762					762
Réserves et report à nouveau						-
Résultat net	801 914	- 801 914	6 819 572			6 819 572
TOTAL	802 676	-801 914	6 819 572	0	0	6 820 334

Le résultat au 31/12/2016 est un bénéfice de 801 914 € totalement distribué sous forme de dividendes.

4.4 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Provisions pour charges	3 955	1 402 626	3 955	1 402 626
Autres provisions pour risques				-
TOTAL	3 955	1 402 626	3 955	1 402 626

La variation des provisions pour risques et charges a affecté le résultat comme suit :

	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
Résultat d'exploitation	1402626		3955
TOTAL			3955

4.5 ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Les charges à payer incluses dans le passif circulant s'élèvent à 500 euros.

	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs	500			- 500
Autres passifs circulants dont :				-
Autres dettes (dettes fiscales groupe)	149 800			- 149 800

4.6 PASSIFS EVENTUELS

Dans le cadre normal de ses activités, la société peut être impliquée dans des actions judiciaires et être soumise à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. La société constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et que l'estimation de son coût est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société.

4.7 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice correspond à des honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels : 2 908 €.

5. EVENEMENTS POST-CLOTURE

NEANT

HOLDIAL
Société en nom collectif au capital de 762 €
Siège Social : 41, rue Martre – 92117 CLICHY CEDEX
324 084 698 R.C.S. Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 4 MAI 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
--

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 6.819.571,55 €, ainsi qu'il suit :

- pour L'OREAL, à concurrence de	6.683.180,12 €
pour 49 parts	
- pour FINVAL, à concurrence de	136.391,43 €
pour 1 part	
soit	6.819.571,55 €

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes
2016	801. 914,31€
2015	600. 860,69 €
2014	493. 017,24 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

M. Arnaud LEGRAIN, cogérant

